

L'ANFH publie son offre d'Actions de Formation Nationales 2020 pour les professionnels médicaux

Gage de la qualité de leur travail, l'ANFH continue à accompagner les professionnels médicaux dans leurs parcours de formation, en mettant à leur disposition des Actions de Formation Nationales (AFN). Portant sur des thématiques innovantes, en lien avec l'actualité et les orientations nationales de santé publique, ces AFN ont pour objectif de développer les connaissances et les compétences des professionnels médicaux. En 2020, les professionnels médicaux des établissements adhérents ont accès à 35 AFN dont 5 spécifiques qui leur sont réservées.

En 2020 : 5 actions de formation nationales spécifiques aux professionnels médicaux

- **Construire un projet en équipe**
- **Connaître l'environnement institutionnel et comprendre ses évolutions**
- **Vie professionnelle en équipe hospitalière**
- **Accompagnement du développement des compétences et des carrières**

Ces 4 thématiques ont été retenues à la demande du Conseil du DPC Médical Hospitalier, qui a participé à leur élaboration.

- **Management des médecins**

En outre, le Conseil du DPC Médical Hospitalier a souhaité valider la demande de publication de cette 5ème thématique sur le management au niveau national.

Comme chaque année, l'ANFH propose à ses établissements adhérents de nouvelles actions de formation nationales (AFN), déployées en fonction des besoins des personnels et des établissements. Certaines des thématiques sont définies en concertation avec le ministère de la santé. Elles ont vocation à initier, innover et expérimenter des thématiques et dispositifs pédagogiques en lien avec les préoccupations du terrain, avec pour particularité d'être multiprofessionnelles.

L'ANFH propose en 2020, 35 AFN dont 7 ouvertes aux professionnels médicaux :

- Introduction à la vaccination : éléments de compréhension
- Prise en charge de la personne âgée à l'hôpital
- Santé sexuelle dans une approche interdisciplinaire

- Repérage, prise en charge des personnes en situation de grande exclusion
- Repérage, orientation et prise en charge des aidants
- Adopter la bonne distance relationnelle dans l'accompagnement des patients et famille
- Le rôle du professionnel de santé dans le cadre de la télémédecine

Retrouvez les 35 AFN proposées aux professionnels médicaux des établissements adhérents de l'ANFH : www.anfh.fr

Inscription et financement

L'ensemble de ces formations sont financées sur les fonds mutualisés nationaux de l'ANFH. L'établissement adhérent peut y inscrire un ou plusieurs praticiens, seuls sont imputés sur les budgets formation des établissements les frais de déplacement et d'hébergement.

Pour s'inscrire à ces formations, les professionnels médicaux doivent sélectionner la thématique qui les intéresse dans la liste des AFN sur le site de l'ANFH <https://www.anfh.fr> et faire part de leur souhait de s'y inscrire à leur établissement employeur.

L'ANFH en bref –

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 838,7 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes.